

2010/2357 - Modification du tableau des effectifs. (Délégation Générale aux ressources humaines) (BMO du 12/04/2010, p. 0948)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : Avis favorable de la Commission Ressources humaines sur ce dossier de modification du tableau des effectifs.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vais maintenir mon intervention malgré l'heure tardive, justement pour regretter que ces questions de personnel soient désormais reléguées en fin de Conseil municipal. Cela montre deux choses :

- soit c'est un sujet qui vous dérange,
- soit cela dénote de votre peu d'intérêt pour la question, et je trouve que c'est très regrettable.

Dans cette délibération, plusieurs mouvements concernent le Cabinet du Maire. Je voudrais donc en profiter pour revenir sur cette Délégation « Cabinet du Maire », sur laquelle j'avais déjà eu l'occasion de vous interroger en octobre 2008 et qui continue à nous intriguer sur différents points.

Premièrement, cette Délégation est tellement floue que même les services, vos services, ont du mal à s'y retrouver et à répondre à nos questions, quant à son contour. Son périmètre, il est vrai, a fortement varié suivant les années : je ne vous referai pas l'historique, mais la énième modification étant que depuis janvier 2010, les Cabinets des Maires d'arrondissement rentrent dans cette Délégation. J'attends d'ailleurs toujours à ce sujet, un état des lieux précis. J'ai demandé à vos services à début 2010, les effectifs et le contour de votre Cabinet, pour nous aider à y voir un peu plus clair.

Deuxièmement, nous notons que les effectifs de ce Cabinet, qui avaient déjà bien progressé sous votre précédent mandat, continuent à croître. En effet, si l'on reprend l'ensemble des délibérations relatives à cette Délégation, depuis mars 2008, ce ne sont pas moins de 20 créations d'emploi qui sont intervenues, dont 8 avec le statut de Collaborateurs de Cabinet, pour seulement 8 suppressions d'emploi. En ces périodes de restrictions budgétaires, ces priorités peuvent surprendre !

Troisièmement, je m'interroge, toujours dans un esprit de meilleure compréhension de votre action, Monsieur le Maire : j'essaie juste d'y voir un petit peu plus clair, car je suis nouvelle dans cet hémicycle et donc j'essaie de comprendre les choses. Donc, il y a certaines choses que j'ai du mal à m'expliquer, comme par exemple : nous venons d'assister au départ de votre Directeur de Cabinet et de la Communication, pour « divergences de stratégie », si j'ai bien suivi ce qu'en a dit la presse. Mais, je suis étonnée de ne trouver, que ce soit au budget ou au compte administratif, aucune trace de ce poste de Directeur de Cabinet. Donc, j'aimerais bien savoir quel était son statut et si le nouveau Directeur de Cabinet et la nouvelle Directrice Adjointe, figureront dans les effectifs et parmi les Collaborateurs de Cabinet, dont vous pouvez disposer, qui sont au nombre de 12 au titre de la loi.

Autre exemple, sur le site web de la Mairie du 3e arrondissement, que j'ai regardé avec intérêt, nous avons appris l'existence d'un Chef de Cabinet. Pourquoi pas ! Mais, là où cela devient assez surprenant et difficile à comprendre, c'est que le Bulletin Municipal Officiel du 8 mars 2010, précise que l'intéressé a été recruté en janvier 2010, comme stagiaire au grade d'Adjoint administratif de 2e classe, premier grade de la Fonction Publique Territoriale et accessible sans concours. Grâce à Mme Gay, j'apprends à maîtriser les échelons de la Fonction Publique. Donc, cela me semble assez incohérent !

Ecoutez Monsieur le Maire, j'apprends ! Je n'ai pas votre expérience, donc je me renseigne et j'essaie de comprendre !

Enfin, dernièrement, sérieusement, je ne peux m'empêcher de revenir sur le désarroi vécu par un certain nombre d'agents de la ville notamment parmi l'encadrement face à la valse des Directeurs généraux adjoints (Affaires sociales, Culture et Sports, Finances et Sports), des Directeurs (Informatique, Contrôle de gestion, Régulation urbaine), des membres de votre Cabinet (Directeur, attachés de presse) et à la création de nouvelles structures comme le Secrétariat général, et j'en passe. Tout cela, c'est beaucoup de mouvement et parfois un peu difficile à comprendre.

Face à ce malaise que l'on sent monter parmi le personnel de la ville, je pense qu'il serait vraiment temps de songer d'abord à l'épanouissement des agents de la ville qui sont source d'un service public de qualité au service des Lyonnaises et des Lyonnais et de ne pas reléguer ce sujet en fin de Conseil. Merci.

Mme FONDEUR Marie-Odile, Adjointe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je vais répondre concernant l'évolution des effectifs du Cabinet.

Vous m'avez demandé l'évolution des effectifs et de la masse salariale du Cabinet ces dernières années. Je vous ai répondu sur ce point dans ma lettre du 26 février dernier.

J'ai eu une lettre depuis qui concerne les Cabinets des arrondissements, effectivement. Vous avez demandé le détail par service et par direction.

Alors, il faut savoir que votre première lettre a demandé une semaine de travail pour deux agents.

Mme BALAS Laurence : Je m'excuse, mais c'est compliqué.

Mme FONDEUR Marie-Odile : La deuxième effectivement, va demander un peu de délai d'attente.

Pour ce qui concerne les effectifs, en tenant compte des transferts d'activités et des postes de l'Administration au Cabinet ou de la Ville vers le Grand Lyon, l'effectif à périmètre constant est passé de 136 postes à 148 postes de 2001 à 2009.

Ainsi que je vous l'ai indiqué, ces 12 postes se décomposent de la manière suivante :

- 5 postes supplémentaires créés au Service des Événements, liés tout à la fois à l'augmentation forte de l'activité et à la réorganisation qui a conduit à privilégier le pilotage des manifestations par la ville plutôt que par des prestataires.

- 4 postes créés à la Direction des Relations Internationales correspondant à un montant d'enregistrement des activités. Ces postes ont été depuis, transférés au Grand Lyon.

- 3 postes créés auprès des Adjoints et Conseillers délégués.

Pour ce qui concerne l'évolution de la masse salariale du Cabinet de 2007 à 2009, la hausse est de 4 % sur deux exercices soit un peu moins de 2 % par an, soit 6 966 978 euros en 2007 à 7 253 724 euros en 2009, ce qui est sensiblement inférieur à la progression de la masse salariale de la Ville de Lyon sur cette période.

M. LE MAIRE : Vous voyez Madame Balas on est d'un raisonnable incroyable. Venez me voir plus souvent.

Mme BALAS Laurence : Et la réponse à ma deuxième lettre Madame Fondeur ! Je pourrai l'avoir bientôt pour savoir, aujourd'hui, en 2010, comment est constitué le personnel ?

Mme FONDEUR Marie-Odile : Vous aurez votre réponse, mais avec un délai.

Mme BALAS Laurence : Très bien. Je l'attends avec impatience.

M. LE MAIRE : Même nous, on ne sait pas alors il va falloir que l'on recherche.

Mme BALAS Laurence : Vous allez consulter les services et vous me répondrez dans un mois quand ils auront eu le temps de regarder...

M. LE MAIRE : Mme Fondeur vous répondra par écrit et moi par oral, je vous reçois quand vous voulez.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon s'est abstenu.)

(Adopté.)